



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/392
22 août 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Points 62 d) et e) de l'ordre
du jour provisoire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTÉES
PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA DIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

Conseil consultatif pour les questions de désarmement

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement relatif aux activités de l'Institut (voir annexe I) et le rapport du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui fait office de Conseil d'administration de l'Institut (voir annexe II).

* A/45/150 et Corr.1.

22 p.

ANNEXE I

Rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies
pour la recherche sur le désarmement relatif aux
activités de l'Institut

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 5	4
II. ORGANISATION ET METHODES DE TRAVAIL	6 - 10	5
III. PROJETS ACHEVES	11 - 36	6
A. Conférence des instituts africains de recherche ...	11 - 14	6
B. Lettre de l'UNIDIR	15 - 17	6
C. Programme de bourses et stages	18 - 19	7
D. Sécurité des pays du tiers monde	20 - 22	7
E. Vérification	23 - 27	7
F. Espace	28 - 29	8
G. Colloque sur les stratégies et attitudes défensives et sur le désarmement	30 - 32	8
H. Publications	33 - 36	9
IV. ACTIVITES EN COURS	37 - 51	10
A. Les conceptions nationales de la sécurité	37 - 39	10
B. Désarmement et développement	40 - 41	10
C. Manuels sur les débats de la Conférence du désarmement	42 - 43	11
D. Vérification	44	11
E. Désarmement : problèmes relatifs à l'espace	45	12
F. Les Nations Unies face au désarmement et à la sécurité	46	12
G. Aspects économiques du processus de désarmement ...	47	12

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
H. Aspects non militaires de la sécurité	48	12
I. Base de données informatisée pour l'information et la documentation	49 - 50	12
J. Armes chimiques	51	13
V. RELATIONS EXTERIEURES	52 - 53	13
VI. CONCLUSION	54 - 56	14

I. INTRODUCTION

1. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), qui existe depuis le 1er octobre 1980, est un organisme autonome créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/83 M du 11 décembre 1979 dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, aux fins d'effectuer des recherches indépendantes sur le désarmement et les questions connexes, de sécurité internationale en particulier, et travaillant en liaison étroite avec le Département des affaires de désarmement.

2. Le statut de l'Institut a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 39/148 H du 17 décembre 1984.

3. Le statut prévoit que l'Institut travaille sur la base des dispositions du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, première session extraordinaire consacrée au désarmement (résolution S-10/2 de l'Assemblée en date du 30 juin 1978), et que ses travaux ont pour objet :

a) De fournir à la communauté internationale des données plus diversifiées et plus complètes sur les problèmes relatifs à la sécurité internationale, à la course aux armements et au désarmement dans tous les domaines, et en particulier dans le domaine nucléaire, afin de faciliter les progrès, par la voie de négociation, vers une sécurité accrue pour tous les Etats et vers le développement économique et social de tous les peuples;

b) De permettre à tous les Etats de participer en connaissance de cause aux efforts de désarmement;

c) De faciliter les négociations en cours sur le désarmement et les efforts suivis qui sont déployés en vue d'assurer une plus grande sécurité internationale à des niveaux progressivement inférieurs d'armements, nucléaires en particulier, par des études et des analyses objectives et concrètes;

d) D'entreprendre, dans le domaine du désarmement, des recherches plus approfondies, davantage axées sur l'avenir et à long terme, qui aident à mieux comprendre les problèmes qui se posent, et d'encourager des initiatives pour de nouvelles négociations.

4. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale en application du paragraphe 6 de sa résolution 39/148 H, par laquelle elle a invité le Directeur de l'Institut à lui faire rapport chaque année sur les activités de ce dernier a/. Le présent rapport porte sur la période allant du mois de juillet 1989 au mois de juin 1990.

5. Les activités du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui fait office de Conseil d'administration de l'Institut, font l'objet d'un rapport séparé (voir annexe II au présent document).

II. ORGANISATION ET METHODES DE TRAVAIL

6. L'Institut a un personnel très peu nombreux qui comprend actuellement un directeur, un directeur adjoint et deux agents des services généraux. Pour la réalisation des projets inscrits à son programme de recherche, il a surtout recours à des engagements à court terme. Cette méthode de recrutement, qui est adaptée au programme de recherche et conçue en fonction des projets, permet de s'assurer et d'utiliser les services de spécialistes réputés venant aussi bien du système des Nations Unies que de l'extérieur. Elle a aussi aidé l'Institut à développer ses relations et à multiplier les contacts avec d'autres instituts et des experts indépendants de différentes régions du monde. Les ressources des services de l'ONU sont pleinement mises à profit pour assurer la coordination, l'économie et la rentabilité.

7. Dans le cadre de son programme de recherche approuvé, et pour en assurer l'application, l'Institut loue les services d'experts indépendants ou d'organismes de recherche, ou établit avec eux des relations de collaboration. Il se met en rapport avec les personnes qu'il juge qualifiées pour participer à ses différents projets de recherche, délimite le cadre de la recherche et examine ensuite le travail de l'auteur avant sa mise au point définitive, sa publication et sa diffusion. Des groupes composés de personnalités connues pour leur compétence et leur expérience peuvent être constitués pour la conduite de projets de recherche afin qu'ils soient réalisés suivant une démarche pluridisciplinaire et tiennent compte des différents courants de pensée.

8. La procédure suivie pour l'élaborer et la mettre au point est exposée dans chacune des études publiées par l'Institut pour faire comprendre au lecteur que, même si elle a été effectuée dans le cadre du programme de l'Institut et à son initiative, seul l'auteur est responsable de son contenu. Néanmoins, sans prendre parti sur les points de vue exprimés par les auteurs, l'Institut garde la responsabilité de la décision de publier et diffuser les divers travaux.

9. Les contributions volontaires d'Etats et d'organismes publics et privés assurent l'essentiel du financement des activités de l'Institut. Une subvention au titre du coût des postes du Directeur et du personnel est imputée au budget ordinaire de l'ONU, conformément aux dispositions du statut de l'Institut.

10. Au cours de la période considérée, les pays et institutions ci-après ont annoncé ou versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale de l'Institut, qui sont utilisées pour financer son programme de travail pour 1990 : Australie, Bulgarie, Chine, Chypre, Espagne, Finlande, France, Grèce, Norvège, Nouvelle-Zélande, République de Corée, République démocratique allemande, Suède, Suisse et Union des Républiques socialistes soviétiques, Ford Foundation et Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales. L'UNIDIR saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude à ces pays et institutions pour leurs généreuses contributions.

III. PROJETS ACHEVES

A. Conférence des instituts africains de recherche

11. En collaboration avec l'Institut national d'études de stratégie globale (INESG, Algérie), l'UNIDIR a organisé une Conférence des instituts africains de recherche oeuvrant dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, qui s'est tenue à Alger les 24 et 25 mars 1990. La Conférence d'Alger a été la première d'une série de conférences régionales d'instituts de recherche qu'il est prévu d'organiser sous l'égide de l'UNIDIR en vue de rapprocher les chercheurs de la région et de stimuler la coopération entre les instituts.

12. Plus de 20 experts et universitaires africains ainsi qu'un petit nombre d'experts venus d'autres régions du monde ont participé à la Conférence. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) s'y sont fait représenter.

13. Quatre sessions ont été tenues, durant lesquelles les sujets ci-après ont été examinés :

a) Les conceptions de la sécurité en Afrique [communications d'Affolabi Moussa Okanla (Bénin) et de M'Famed Taibi (Algérie)];

b) Les prises de position africaines en matière de désarmement I : questions mondiales [communications de Ali Hillal Dessouki (Egypte) et du colonel Gustave Zoula (OUA)];

c) Les prises de position africaines en matière de désarmement II : questions régionales et sous-régionales [communications de Habib Fedhila (Tunisie) et de Gabriel Olusanya (Nigéria)];

d) La coopération entre instituts de recherche en Afrique, Table ronde sur la base de documents établis par l'UNIDIR.

14. Des conférences de presse ont été organisées à l'ouverture et à la clôture de la Conférence. Les communications présentées à la Conférence seront publiées par l'UNIDIR.

B. Lettre de l'UNIDIR

15. La publication de la Lettre de l'UNIDIR s'est poursuivie comme moyen de maintenir et de développer la coopération entre les instituts de recherche oeuvrant dans le domaine du désarmement, de la sécurité internationale et autres domaines connexes, et comme source d'information.

16. Quatre numéros ont été publiés durant la période considérée. Les questions examinées portaient sur l'espace (No 3, septembre 1989) et sur la vérification des accords de désarmement (No 1, mars 1990). Les deux numéros régionaux ont été consacrés à la recherche en Europe orientale (No 4, décembre 1989) et en Amérique du Nord (No 2, juin 1990).

17. Les deux autres numéros pour 1990 seront consacrés au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à la recherche sur le désarmement en Europe occidentale.

C. Programme de bourses et stages

18. Le programme ordinaire de bourses de l'Institut permet à des chercheurs de pays en développement d'entreprendre des recherches sur le désarmement au sein de l'Institut. Les boursiers de recherche ont continué, par leurs travaux, à lui apporter une contribution importante. En 1990, l'Institut a accueilli comme boursiers de recherche M. Affolabi Moussa Okanla (Bénin), M. Mostafa Elwi Saif (Égypte), M. M. A. Samad (Bangladesh) et Mme Luisa Reyna Pino Ordaz (Mexique).

19. L'Institut a également accueilli plusieurs stagiaires et chercheurs venus du Canada, de France, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

D. Sécurité des pays du tiers monde

20. Le Conseil d'administration de l'Institut avait, en 1987, exprimé son large appui à un projet de recherche sur la sécurité des pays du tiers monde. L'Institut a donc mis au point une proposition de projet prévoyant une analyse globale de la sécurité de ces pays.

21. Un groupe de chercheurs représentant la diversité politique et géographique des pays du tiers monde a été invité à étudier la question à la fois dans une perspective régionale et dans sa totalité, à examiner les menaces particulières à la sécurité de ces pays et à identifier les éléments de leur perception de la sécurité.

22. Le groupe a tenu sa dernière réunion à New Delhi du 24 au 26 avril 1990, avec la collaboration de l'Institut indien des études et analyses des problèmes de défense. Le projet donnera lieu à l'établissement d'une étude qui sera publiée à la fin de 1990.

E. Vérification

Conceptions nationales

23. Un projet de recherche a été mis en route qui analyse en détail, en ce qui concerne le problème de la vérification, les points de vue des Etats participant aux négociations multilatérales sur le désarmement. Une étude a été achevée et publiée durant la période considérée.

Répertoire des méthodes, procédures et techniques de vérification

24. Le projet concerne l'établissement d'un répertoire des méthodes et pratiques portant sur la vérification des traités et accords en vigueur, afin d'aider la communauté internationale à évaluer l'expérience réelle dans ce domaine.

25. Le projet est entrepris avec l'assistance d'un groupe d'experts spécialisés dans divers domaines, qui travaillent à titre personnel.

26. Le groupe d'experts est composé des personnes suivantes : Anguel Anastassov (Bulgarie), Adolf von Baeckmann (Agence internationale de l'énergie atomique), Gilles Cottureau (France), Du Shuhua (Chine), Jozef Goldblat (Suède), Hendrik Johannes van der Graaf (Pays-Bas), Andrzej Karkoszka (Pologne), Mikhaïl Kokeev (Union soviétique), Ahmed Mahiou (Algérie), Ellis Morris (Canada), William Potter (Etats-Unis) et J. S. Teja (Inde).

27. Le groupe a tenu deux réunions, l'une à Sofia du 15 au 17 janvier 1990 et l'autre à Genève du 27 au 29 juin 1990. Le projet donnera lieu à l'établissement d'une étude qui sera publiée en 1990.

F. Espace

Problèmes de définition et de démarcation dans la prévention d'une course aux armements dans l'espace

28. Après le succès du premier projet de recherche sur l'espace, qui a débouché sur la publication par l'Institut d'une étude intitulée Désarmement : problèmes relatifs à l'espace extra-atmosphérique, un deuxième projet a été lancé en 1988, qui traite de problèmes de définition et de démarcation dans la prévention d'une course aux armements dans l'espace et comporte la mise en commun des connaissances d'un groupe international d'experts scientifiques et juridiques sous l'égide de l'Institut, qui permettra de dégager diverses approches possibles que la communauté internationale pourrait adopter afin de prévenir une course aux armements dans l'espace.

29. Le groupe a tenu deux réunions, l'une à Oulan Bator du 16 au 20 juillet 1989 et l'autre à Moscou du 14 au 16 novembre 1989. Le projet est achevé et l'étude correspondante doit être publiée en 1990.

G. Colloque sur les stratégies et attitudes défensives et sur le désarmement

30. La notion de "défense non provocatrice" - stratégies défensives et attitudes défensives - est de plus en plus fréquemment étudiée par les chercheurs, dont les travaux ont été largement reconnus par les milieux politiques.

31. L'Institut a organisé à New York, du 6 au 8 septembre 1989, en collaboration avec l'Association des Etats-Unis pour les Nations Unies et la Société Max-Planck, de la République fédérale d'Allemagne, un colloque sur la question. Une trentaine de participants, universitaires, diplomates, spécialistes des questions militaires, etc., représentant divers pays, y avaient été invités. La question a été examinée de différents points de vue, aux fins d'analyser son applicabilité en tant que mesure de désarmement, assurant la sécurité à des niveaux d'armement inférieurs, la possibilité de l'étendre à d'autres régions que l'Europe et ses incidences sur les concepts et approches stratégiques.

32. Les communications présentées au colloque et un résumé des débats ont été publiés sous la forme d'une étude.

H. Publications

33. Les études réalisées par l'Institut sont publiées et largement diffusées; elles sont distribuées gratuitement aux missions diplomatiques et mises en vente à la Section des ventes de l'ONU et à d'autres points de vente. L'UNIDIR publie également les travaux de recherche de chercheurs de l'Institut, portant sur son programme de travail. Ils sont diffusés de la même manière que les études. Le troisième volet du programme de publications de l'UNIDIR est la Lettre trimestrielle.

34. Aux termes d'un accord conclu avec Taylor and Francis, maison d'édition londonienne ayant des succursales à New York, Philadelphie et Washington, D. C., certaines études de l'Institut sont maintenant publiées en anglais par cette société, et on peut se les procurer par le biais de son réseau de points de vente, ainsi que par l'intermédiaire de la Section des ventes de l'ONU. Un arrangement analogue a été négocié avec Masson, à Paris, pour la publication de ses études en français.

35. L'étude de Christian Catrina intitulée Arms transfers and Dependence, que l'UNIDIR a fait publier en 1988 par Taylor and Francis, a été retenue par Choice, revue mensuelle publiée par l'Association des bibliothèques universitaires et de recherche des Etats-Unis d'Amérique, comme ouvrage d'une exceptionnelle valeur scientifique de l'année 1989.

36. Au cours de la période considérée, l'UNIDIR a fait paraître les publications suivantes :

- a) Problems and Perspectives of Conventional Disarmament in Europe, Proceedings of the Geneva Conference, 23-25 January 1989, publié pour l'UNIDIR par Taylor and Francis, New York, 1989, 140 pages;
- b) Désarmement classique en Europe - Problèmes et perspectives, publié pour l'UNIDIR par Masson, Paris, 1990, 228 pages;
- c) Non-Offensive Defense - a Global Perspective, Proceedings of the New York Symposium, 6-8 September 1989, publié pour l'UNIDIR par Taylor and Francis, New York, 1990;
- d) The Projected Chemical Weapons Convention: A Guide to the Negotiations in the Conference on Disarmament, par Thomas Bernauer, Genève, UNIDIR, 1990, 330 pages (publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.90.O.3);
- e) Bibliographical Survey of Secondary Literature on Military Expenditures, Travaux de recherche de l'UNIDIR, No 6, 39 pages (publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.89.O.14);
- f) Verification: The Soviet Stance, its past, present and future, par Mikhaïl Kokeev et Andreï Androsov, Genève, UNIDIR, 1990, 131 pages (publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.90.O.6);
- g) Repertory of Disarmament Research, Genève, UNIDIR, 1990;

h) Lettre de l'UNIDIR, vol. 2, No 3, septembre 1989 "Outer space/L'espace extra-atmosphérique", 32 pages;

i) Lettre de l'UNIDIR, vol. 2, No 4, décembre 1989 "Research in Eastern Europe/La recherche en Europe de l'Est", 48 pages;

j) Lettre de l'UNIDIR, vol. 3, No 1, mars 1990, "Verification in disarmament agreements/La vérification des accords sur le désarmement", 48 pages;

k) Lettre de l'UNIDIR, vol. 3, No 2, juin 1990, "Research in North America/La recherche en Amérique du Nord".

IV. ACTIVITES EN COURS

A. Les conceptions nationales de la sécurité

37. Le projet relatif aux conceptions nationales de la sécurité des Etats est depuis plusieurs années un élément permanent du programme de travail de l'Institut. L'intention initiale était de publier une série d'études concises, de 30 à 40 pages chacune, établies par des experts des divers Etats et présentant les traits fondamentaux de ces conceptions. Fidèle à ce mode de présentation, l'Institut a publié des études relatives aux conceptions nationales de la sécurité des pays suivants : Yougoslavie, Belgique, Autriche, Union soviétique, Etats-Unis et Chine, par ordre chronologique.

38. Cette série, rédigée de manière systématique, peut faciliter dans une large mesure la compréhension des politiques nationales et permet de mieux apprécier le comportement particulier de chaque Etat dans un contexte plus général. Elle expliquerait aussi certaines des difficultés rencontrées dans le cours des négociations sur le désarmement. Un objectif commun au monde entier, comme la réalisation d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, est adapté de diverses manières en fonction des diverses approches nationales en matière de sécurité, suivant la façon dont chaque Etat perçoit ses intérêts.

39. L'Institut a remanié la présentation et la structure de ces monographies pour s'assurer qu'elles atteignent les objectifs du projet sans avoir un caractère exclusivement descriptif. Des études sur un certain nombre de pays sont en cours avec la collaboration d'auteurs qualifiés qui ont participé à un atelier organisé par l'Institut en 1989 afin d'échanger leurs vues sur leurs méthodes de recherche et les diverses manières dont ils conçoivent leur travail.

B. Désarmement et développement

Stratégies envisageables pour la conversion à des fins civiles des ressources utilisées à des fins militaires

40. La conversion du secteur militaire à des fins civiles a fait l'objet de recherches dans divers pays et pour certains secteurs. Ce projet de recherche examine le transfert des ressources, y compris les ressources humaines, du secteur militaire au secteur civil, compte tenu de diverses considérations d'ordre politique, économique et social, tout en veillant à ce que les besoins des Etats en

matière de sécurité ne soient pas affectés. Le projet reconnaît que les stratégies de reconversion doivent être adaptées aux diverses situations afin d'éliminer les obstacles et difficultés. Il adopte une approche globale tenant compte de l'impact sur la sécurité internationale et l'économie mondiale tout en faisant observer que ces stratégies doivent être acceptables pour les gouvernements.

Impact économique et social des allocations de ressources aux technologies militaires

41. Ce projet s'efforce de définir les rapports entre le désarmement et le développement, en examinant les incidences de l'allocation de ressources aux technologies militaires. On y examine l'affectation de ressources financières et en personnel qualifié pour l'acquisition et la mise au point de technologies militaires à l'échelle mondiale afin d'analyser son impact sur le processus de développement.

C. Manuels sur les débats de la Conférence du désarmement

42. L'Institut établit, dans le cadre de ce projet, des manuels sur les différents points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, recensant les questions à l'examen, décrivant l'évolution du débat, les principales propositions avancées, les positions des différentes délégations, etc. Chaque manuel porte sur un point particulier de l'ordre du jour et décrit les propositions faites depuis 1979. Ces ouvrages sont destinés aux diplomates et aux chercheurs et constituent des ouvrages de référence fiables qui faciliteront les travaux des deux groupes. En outre, ces manuels viennent combler un vide puisque les débats de la Conférence ne sont relatés que de manière succincte dans les publications existantes relatives à la limitation des armements et au désarmement, et dans la presse. Ils répondent aussi au mandat de l'Institut qui consiste à faciliter les négociations en cours.

43. Le projet est exécuté en étroite coopération avec le Service de Genève du Département des affaires de désarmement. La première publication de cette série, qui sera achevée vers la fin de l'année, portera sur les négociations de la Conférence du désarmement concernant l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques.

D. Vérification

44. Le programme de recherche de l'Institut en matière de vérification comprend actuellement les projets suivants :

a) Projet de recherche sur les aspects techniques, juridiques et stratégiques de la vérification en matière de désarmement classique. Ce projet est mis en oeuvre avec le concours d'experts qualifiés de différents centres de recherche;

b) Projet de recherche consacré aux diverses organisations internationales existantes ou proposées de vérification du désarmement, la plupart en dehors du cadre des Nations Unies, qu'elles soient de nature bilatérale, régionale, globale, unifonctionnelle, multifonctionnelle ou omnifonctionnelle. Outre les propositions émanant de gouvernements, le rapport tiendra compte également des propositions formulées par les universitaires;

c) Rapport de recherche sur les techniques de pointe, la surveillance et la vérification des mesures de limitation des armements et de désarmement, pour évaluer l'incidence des progrès techniques actuels ou prévisibles sur les procédés de vérification. Ce projet sera mis en oeuvre avec le concours de consultants qualifiés.

E. Désarmement : problèmes relatifs à l'espace

45. Il s'agit du troisième projet de recherche de l'Institut consacré à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il examine la coopération internationale dans le domaine des utilisations non militaires de l'espace et les incidences de certains problèmes sur la sécurité internationale, tels que les risques écologiques, les techniques mixtes et l'utilisation des informations transmises par satellite. L'exécution du projet a été confiée à un consultant de recherche assisté d'un groupe d'experts.

F. Les Nations Unies face au désarmement et à la sécurité

46. L'UNIDIR organise pour décembre 1990 une conférence sur le thème "Les Nations Unies face au désarmement et à la sécurité : évolution et perspectives". Les participants - parmi lesquels des dirigeants, des diplomates et des universitaires - examineront comment la diplomatie multilatérale dans le cadre de l'Organisation peut contribuer à renforcer la stabilité et la sécurité régionales et mondiales, réduire les tensions, résoudre les conflits et favoriser le désarmement et la limitation des armements, à la lumière des nouvelles approches dans les relations internationales et de l'évolution des doctrines stratégiques. Les actes de la Conférence seront publiés sous la forme d'une étude.

G. Aspects économiques du processus de désarmement

47. Ce projet de recherche, mené avec le concours d'experts, principalement des économistes, de différentes régions du monde, sera consacré notamment à l'évaluation et aux perspectives économiques du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, aux incidences économiques d'une convention sur les armes chimiques et aux effets d'une réduction des forces classiques sur les dépenses de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Organisation du Traité de Varsovie. Le projet sera centré en outre sur la recherche économique dans le domaine du désarmement.

H. Aspects non militaires de la sécurité

48. Un projet de recherche sera consacré à des aspects globaux, tels que les liens complexes qui existent entre les menaces militaires et les menaces non militaires à la sécurité; il définira un modèle méthodologique des aspects non militaires de la sécurité, qui pourrait servir à l'évaluation des situations régionales.

I. Base de données informatisée pour l'information et la documentation

49. Un logiciel spécial destiné à une base de données sur les instituts de recherche a été mis au point par le service de la base de données informatisée pour l'information et la documentation en matière de désarmement. Les données recueillies dans le cadre d'une enquête mondiale sont en cours de traitement.

L'un des premiers produits de la base de données sur les instituts de recherche sera la publication d'une version actualisée et refondue de la publication de l'UNIDIR intitulée "Repertory of Disarmament Research" (1982), où l'on trouvera des renseignements sur les activités (projets de recherche, publications, etc.) des instituts de recherche du monde entier. La base de données est par ailleurs très précieuse à l'Institut dans le cadre des efforts qu'il fait pour entretenir et développer la coopération avec et entre les instituts de recherche, et elle permet d'avoir rapidement connaissance des activités en cours dans le domaine de la recherche sur le désarmement. Il est prévu, en collaboration avec le Département des affaires de désarmement, d'en étendre progressivement le champ pour qu'elle englobe aussi certaines des grandes questions liées à la limitation des armements et au désarmement. Ce projet sera réalisé par étapes; on rassemblera tout d'abord les informations bibliographiques, pour ensuite incorporer dans la base de données le texte même des accords et propositions en la matière. C'est la question de la vérification des accords de limitation des armements et de désarmement qui sera traitée en premier lieu, ce qui facilitera l'exécution du programme de recherche de l'UNIDIR dans ce domaine.

50. Le système a été conçu de façon que l'extension susmentionnée de la base de données puisse se faire sans grands changements (c'est-à-dire modules logiciels plus nombreux et ordinateurs plus puissants) à la configuration du logiciel et du matériel. Il est en outre prévu d'organiser la recherche et l'extraction en direct des documents et autres informations.

J. Armes chimiques

51. Ce projet de recherche a pour objet d'analyser les négociations menées dans le cadre de la Conférence du désarmement sur un projet de convention sur les armes chimiques afin de chercher à modifier le régime international actuel dans ce domaine (Protocole de Genève de 1925, contrôles à l'exportation et autres arrangements). Il examinera les facteurs qui influent sur les potentialités d'une coopération internationale sur cette question et analysera les stratégies qui ont été ou pourraient être utilisées pour analyser ces potentialités.

V. RELATIONS EXTERIEURES

52. L'Institut a continué à maintenir une étroite coopération avec le Département des affaires de désarmement du Secrétariat, assurant de ce fait la complémentarité et la coordination de leurs activités. Il lui a été demandé de contribuer à l'application de la résolution 43/81 B de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1988, prévoyant la réalisation par un groupe d'experts gouvernementaux d'une étude du rôle de l'ONU dans le domaine de la vérification qui visera à établir un rapport technique. L'Institut est par ailleurs toujours associé à d'autres organisations et organismes des Nations Unies s'occupant des questions de désarmement et de sécurité internationale.

53. Plusieurs aspects des activités de l'UNIDIR ont contribué au développement de ses relations avec d'autres instituts de recherche, par exemple le recours à leurs services pour appliquer son programme de recherche et la publication de la Lettre trimestrielle. Le Directeur et le Directeur adjoint ont accepté des invitations à prendre la parole dans des universités et des établissements avec lesquels

L'Institut entretient des rapports. Celui-ci a également accueilli un certain nombre de visiteurs représentant des gouvernements, des organisations et des instituts, dont certains ont participé à des séminaires organisés à l'intention du personnel de l'Institut. Dans le cadre de son programme de relations avec l'extérieur, l'UNIDIR a organisé le 11 juin 1990, en collaboration avec l'Institut universitaire des hautes études internationales de Genève, une conférence publique dans cette ville. Il continue à coopérer avec l'Institut international de recherches sur la paix de Genève pour l'organisation de son cycle annuel de conférences, qui pour 1990 porte sur les accords et les négociations et perspectives en matière de désarmement en 1990.

VI. CONCLUSION

54. La campagne de collecte de fonds de l'UNIDIR se poursuit avec vigueur, mais les contributions volontaires n'ont que peu augmenté. Dans ces conditions, il est essentiel que la subvention imputée au budget ordinaire de l'ONU, conformément à l'article VII du statut de l'UNIDIR soit maintenue. L'Institut exprime sa gratitude à l'Office des Nations Unies à Genève pour l'appui administratif et autre qu'il lui a apporté aux termes de l'article IX de son statut.

55. L'Institut continue à s'acquitter du mandat que lui confère son statut. Ses activités de recherche sont de plus en plus appréciées de la communauté internationale. Toutefois, il ne pourra poursuivre sa tâche de manière satisfaisante et se développer en tant qu'institution viable que s'il dispose de ressources financières accrues et sur lesquelles il peut compter, ainsi que d'un personnel plus nombreux.

56. L'UNIDIR célébrera son dixième anniversaire le 1er octobre 1990. Au cours des 10 premières années de son existence, il a reçu les contributions financières des pays et organisations ci-après : Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Chypre, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Mongolie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, République démocratique allemande, Sri Lanka, Suède, Suisse et Union des Républiques socialistes soviétiques, Barrow and Geraldine S. Cadbury Trust, Ford Foundation, Inerg Industry Corp. et Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales. De plus, les organisations suivantes ont aidé l'Institut à accueillir des réunions, des conférences et des séminaires : l'Institut indien des études et analyses des problèmes de défense, New Delhi, l'Institut français des relations internationales, Paris, l'Institut national d'études de stratégie globale, Alger, l'Institut d'économie mondiale et des relations internationales, Moscou, l'Association des Etats-Unis d'Amérique pour les Nations Unies et l'Association de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour les Nations Unies, Moscou. L'UNIDIR tient à rendre à ces pays et à ces organisations un hommage particulier pour l'appui qu'ils lui ont apporté.

Note

a/ Pour les précédents rapports sur les activités de l'Institut, voir les documents publiés sous les cotes suivantes : A/38/475, annexe; A/39/553, annexe; A/40/725, annexe; A/41/676, annexe; A/42/607, annexe; A/43/687, annexe et A/44/421, annexe.

ANNEXE II

Rapport du Conseil consultatif pour les questions de
désarmement en sa qualité de Conseil d'administration
de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur
le désarmement

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. RAPPORT DU DIRECTEUR SUR L'ACTIVITE DE L'INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA RECHERCHE ET LE DESARMEMENT	1 - 6	16
II. PROJET DE BUDGET POUR 1991	7 - 12	17
III. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1991	13	20

I. RAPPORT DU DIRECTEUR SUR L'ACTIVITE DE L'INSTITUT DES
NATIONS UNIES POUR LA RECHERCHE ET LE DESARMEMENT

1. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 i) de l'article IV du statut de l'UNIDIR, le Directeur a présenté au Conseil un rapport sur les activités de l'Institut et l'exécution de son programme de travail.

2. Il a signalé qu'au cours de la période comprise entre juillet 1989 et juin 1990, l'UNIDIR avait continué à s'acquitter de son mandat et que ses activités de recherche étaient de plus en plus appréciées de la communauté internationale. Toutefois, pour que l'Institut puisse poursuivre ses travaux d'une manière satisfaisante et se développer comme une institution viable, il devait pouvoir compter sur des ressources financières mieux assurées et plus importantes, ainsi que sur un renforcement de ses effectifs, fort restreints.

3. Le Directeur a déclaré que la campagne de collecte de fonds se poursuivait avec vigueur. Il a indiqué que le déficit avait été comblé à la fin de 1989 et que l'Institut disposait à présent d'une réserve d'exploitation dont le taux était maintenu à 15 % des prévisions annuelles de dépenses, conformément à l'instruction administrative de l'ONU régissant les fonds généraux d'affectation spéciale. Si la proportion des contributions versées en monnaies convertibles a sensiblement augmenté, les contributions volontaires effectives n'ont que peu progressé. Dans ces conditions, il était essentiel que la subvention imputée au budget ordinaire de l'ONU, conformément à l'article VII du statut de l'Institut, soit maintenue.

4. Le Conseil a été informé que sept publications ont paru au cours de la période considérée. Des études de l'Institut sont en cours de publication à la suite d'un accord avec la maison d'édition londonienne Taylor and Francis et un arrangement analogue a été conclu avec Masson, à Paris, pour la publication de certaines études de l'Institut en français. En outre, quatre numéros de la Lettre de l'UNIDIR ont été publiés. Plusieurs aspects des activités de l'Institut ont contribué au développement des relations avec d'autres instituts de recherche, comme le recours aux services d'instituts pour exécuter le programme de recherche et la publication de la Lettre trimestrielle. Le rapport du Directeur décrit plus en détail un certain nombre de projets en cours.

5. A sa vingt et unième session, le Conseil a approuvé le rapport du Directeur sur les activités de l'UNIDIR qui sera présenté à l'Assemblée générale. Il a chaudement félicité le Directeur et le personnel de l'Institut des efforts énergiques qu'ils déployaient et qui valaient à l'Institut une réputation de sérieux et de qualité dans le monde entier. Le Conseil a insisté sur la nécessité vitale pour l'Institut d'assurer sa sécurité financière et a noté avec satisfaction les vigoureux efforts que le Directeur faisait pour susciter de nouvelles contributions financières. Le Conseil a également souligné qu'il était important que la subvention annuelle imputée au budget ordinaire de l'ONU continue à être versée à l'Institut et que les autres arrangements d'appui soient maintenus à leur niveau actuel.

6. Le Conseil a noté que le dixième anniversaire de l'UNIDIR serait célébré en octobre 1990 et s'est félicité des progrès remarquables accomplis par l'Institut dans les 10 premières années de son existence en dépit de la maigreur de ses effectifs et de ses ressources. Les membres du Conseil se sont félicités de voir que la communauté internationale avait reconnu le rôle de l'Institut comme en témoignait le fait que Choice avait sélectionné une de ses publications comme ouvrage scientifique d'une valeur exceptionnelle.

II. PROJET DE BUDGET POUR 1991

7. Pour l'examen du projet de budget de l'Institut pour 1991, le Conseil était saisi d'un projet de programme de travail et d'un projet de budget, ainsi que des commentaires du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).

8. Le Conseil a été informé qu'à la date du 23 juillet, le montant estimatif du revenu assuré pour 1991 s'établissait comme suit :

Monnaies convertibles a/

<u>Donateur</u>	<u>Contribution</u>	<u>Montant en monnaie locale</u>	<u>Montant en dollars E.-U.</u>
Allemagne, République fédérale d'	Annoncée	20 000 DM	11 800
Australie	Annoncée	20 000 \$A	15 000
Autriche b/	Annoncée	25 000 S	17 100
Canada	Versée		8 700
Chine	Annoncée		10 000
Espagne	Versée		15 000
Finlande	Annoncée	80 000 MF	19 900
Fondation Ford	Annoncée		50 000
France	Annoncée		260 000
Inde	Annoncée		10 000
Indonésie	Versée		5 000
Nigéria b/	Annoncée		10 000
Norvège	Annoncée		75 000
Nouvelle-Zélande	Versée	7 500 \$NZ	4 400
République de Corée	Versée		5 000
Sri Lanka	Annoncée		3 000
Suède	Annoncée		25 000
Suisse	Annoncée	60 000 FS	41 100
Union des Républiques socialistes soviétiques	Annoncée		30 000
Total			<u>616 000</u>

Monnaies non convertibles a/

<u>Donateur</u>	<u>Contribution</u>	<u>Montant en monnaie locale</u>	<u>Montant en dollars E.-U.</u>
Union des Républiques socialistes soviétiques	Annoncée	300 000 R	492 600
Total			492 600
Revenu total assuré provenant de contributions volontaires pour 1991			1 108 600

a/ Sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en mai 1990.

b/ Nouveaux donateurs.

9. Le Conseil a constaté qu'en dépit du fait qu'il a fallu accélérer la préparation du budget de 1991, le nombre des donateurs et le montant des contributions volontaires versées à l'UNIDIR avaient augmenté, ce qui montrait qu'on reconnaissait davantage l'intérêt de ses travaux.

10. Le Conseil a rappelé qu'à sa quarante-quatrième session, l'Assemblée générale avait approuvé l'imputation d'un crédit de 440 000 dollars au chapitre 2B du budget ordinaire de l'ONU pour l'exercice biennal 1990-1991 au titre d'une subvention à l'UNIDIR. En conséquence, un montant de 220 000 dollars a été affecté pour l'année 1990 et les 220 000 dollars restants pour 1991. Faisant droit à l'observation du CCQAB suivant laquelle même si ce montant avait été inscrit au budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991, il n'en faudrait pas moins présenter à l'Assemblée générale une demande formelle aux fins d'obtenir une subvention pour 1991, le Conseil a recommandé pour 1991 une subvention de 220 000 dollars à prélever sur le budget ordinaire de l'ONU. Il a également fait observer que le crédit de 220 000 dollars ne couvrirait pas intégralement les dépenses correspondant aux traitements du Directeur et des agents des services généraux de l'Institut. Il a aussi pris note de l'avis exprimé par le CCQAB dans son rapport au Conseil, suivant lequel la plupart des contributions continuaient d'être liées à des projets précis, en dépit des efforts faits par le Directeur pour susciter des contributions supplémentaires qui pourraient servir à couvrir les dépenses correspondant aux traitements du Directeur et du personnel des services généraux de l'Institut.

11. Sous réserve que l'Assemblée générale approuve la subvention proposée, le montant total du revenu pour 1991 s'élèverait à 1 615 600 dollars, y compris les contributions en monnaies non convertibles, qui correspondent à 492 600 dollars, et le solde du Fonds, soit 287 000 dollars, qui devrait être disponible au 31 décembre 1990.

12. Le montant estimatif des dépenses se décompose comme suit :

Rubrique	Fonds d'affectation spécial			Total
	Monnaie convertible	Monnaie non convertible	Subvention	
Personnel permanent de l'Institut	126 300		220 000	346 300
Personnel temporaire affecté à des tâches générales	39 900			39 900
Programme de bourses	50 400			50 400
Frais de voyage du personnel	66 600	85 600		152 200
Groupes spéciaux d'experts	138 600	308 700		447 300
Services contractuels	255 700	32 800		288 500
Travaux extérieurs d'imprimerie et de reliure	10 000			10 000
Dépenses générales de fonctionnement		33 000		33 000
Achat et entretien de matériel de bureau	16 900			16 900
Subventions	13 200			13 200
Remboursement des dépenses d'appui au programme	35 900			35 900
Réserve d'exploitation (conformément à l'instruction administrative ST/AI/284)	113 000	69 000		182 000
Total	866 500	529 100	220 000	1 615 600
Revenu	866 500	529 100	220 000	1 615 600
Solde	-	-	-	-

/...

III. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1991

13. A sa vingt et unième session, le Conseil a approuvé le programme de travail suivant :

- a) Sous-programme 1 : Dixième anniversaire de l'UNIDIR. A l'occasion du dixième anniversaire de l'Institut, une série d'environ six conférences seront données à Genève par d'éminents chercheurs d'autres instituts de recherche et par d'autres personnalités de premier plan.
- b) Sous-programme 2 : Conceptions nationales de la sécurité. Poursuite de la série de monographies sur les conceptions nationales de la sécurité, notamment les conceptions du désarmement.
- c) Sous-programme 3 : Programme de bourses de l'Institut. Poursuite des bourses de courte durée permettant à un petit nombre de chercheurs de pays en développement d'effectuer des recherches à l'Institut. Celui-ci envisage d'attribuer quatre bourses pour 1991.
- d) Sous-programme 4 : Base de données informatisée pour l'information et la documentation. L'UNIDIR poursuit la mise en place de ce service en élaborant un logiciel spécialement conçu pour une base de données sur les instituts de recherche qui sera régulièrement mise à jour. La base de données sera progressivement élargie, en commençant par le thème de la vérification, pour faciliter l'exécution du programme de recherche de l'Institut dans ce domaine.
- e) Sous-programme 5 : Poursuite et développement de la coopération avec et entre les instituts de recherche. Ce programme comportera deux activités :
 - i) Poursuite de la publication de la Lettre trimestrielle de l'UNIDIR pour établir, développer et institutionnaliser les contacts avec les instituts de recherche et les experts dans diverses parties du monde;
 - ii) Afin de promouvoir la coopération entre les instituts de recherche, l'UNIDIR organise à l'intention des instituts se consacrant en Amérique latine et dans les Caraïbes à la recherche sur le désarmement, une conférence qui examinera les concepts de sécurité et de désarmement en Amérique latine et dans les Caraïbes et qui fera le point sur l'état de la recherche. Y participeront des chercheurs, des experts et des universitaires de différents pays de la région et du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'un petit nombre de spécialistes extérieurs à la région. Les actes de la conférence seront publiés;
- f) Sous-programme 6. La vérification dans le désarmement. Ce programme comportera quatre activités :
 - i) Suivi d'un projet exécuté en 1989 et 1990 en vue d'élaborer un dossier des méthodes et pratiques concernant la vérification des traités et accords en vigueur. L'objectif de la phase II serait d'élaborer le même type de classification systématique eu égard aux différentes propositions en la matière. Elle démarrerait après l'achèvement de la première phase;

- ii) Poursuite d'un projet de recherche sur les aspects techniques, juridiques et stratégiques de la vérification appliquée à la limitation et à la réduction des armements classiques, compte tenu en particulier des accords qui pourraient être conclus dans le cadre des négociations sur le désarmement classique en Europe. Ce projet sera mis en oeuvre avec le concours d'experts compétents;
 - iii) Poursuite d'un projet biennal de recherche consacré aux nombreuses organisations internationales existantes ou proposées de vérification du désarmement, qu'elles soient de nature bilatérale, régionale, mondiale, unifonctionnelle, multifonctionnelle ou omnifonctionnelle. Le rapport examinera également les propositions formulées par les universitaires;
 - iv) Poursuite d'un projet sur les techniques de pointe, la surveillance et la vérification des mesures de limitation des armements et de désarmement, qui aurait pour objet d'évaluer l'incidence des progrès techniques actuels ou prévisibles sur les procédés de vérification. Le travail de recherche a été partagé entre plusieurs consultants sélectionnés par l'UNIDIR, la diversité même des questions et disciplines rendant impératif de s'assurer par contrat les services de plusieurs spécialistes.
- g) Sous-programme 7 : Désarmement : problèmes relatifs à l'espace. Il s'agit du troisième projet de recherche de l'Institut consacré à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il examine la coopération internationale dans l'espace et les incidences de certains problèmes sur la sécurité internationale, tels que les risques écologiques, les techniques mixtes et l'utilisation des informations transmises par satellite. Ce projet a été confié à un groupe de spécialistes.
- h) Sous-programme 8 : Armes chimiques. Vu l'importance de la question des armes chimiques, l'UNIDIR estime qu'il importe de poursuivre la recherche dans ce domaine. Il est prévu que le projet visera en particulier à établir s'il y a interdépendance des Etats dans le domaine des armements et du désarmement chimiques et si elle est une condition de la coopération internationale dans ce domaine. Le projet contribuera à dégager les facteurs favorisant ou inhibant le désarmement chimique et offrira un cadre pour examiner les faits et propositions qui se feront jour ultérieurement.
- i) Sous-programme 9 : La sécurité européenne dans les années 90. L'évolution des relations Est-Ouest et les mutations politiques que traverse l'Europe de l'Est ont radicalement modifié les paramètres des débats portant sur la sécurité européenne. Outre l'approche paneuropéenne de la sécurité, des approches sous-régionales sont également possibles. Il y a intérêt à étudier les questions précises intéressant l'Europe du Sud-Est dans le contexte actuel de la sécurité européenne. Le projet de recherche sera conduit dans la région par des spécialistes et des responsables des pays de la région ainsi qu'un petit nombre de représentants de pays extérieurs à la région.

j) Sous-programme 10 : Approches régionales du désarmement, de la sécurité et de la stabilité. A la suite du rapprochement intervenu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et de la détente internationale, on se préoccupe à présent de réaliser la sécurité régionale. Un projet de recherche ouvert à de nombreuses personnalités aiderait à expliquer les rapports entre les approches régionales et universelles, à examiner les initiatives intéressant directement l'ensemble des Etats appartenant à certaines régions, à remplacer la discussion dans son contexte historique et géopolitique et à définir une conception régionale du désarmement et de la limitation des armements qui assurerait la sécurité et la stabilité de tous les Etats sur des bases équitables, compte tenu des caractéristiques propres à chaque région. Ce projet complètera les travaux de l'Institut sur la sécurité des pays du tiers monde et la série consacrée aux conceptions nationales de la sécurité.

k) Sous-programme 11 : Questions relatives au désarmement nucléaire. A la suite de la quatrième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et en prévision de la conférence de reconduction qui se tiendra en 1995, ce projet vise à actualiser une étude antérieurement publiée par l'UNIDIR sur la question du régime de non-prolifération nucléaire, compte tenu des faits nouveaux intervenus depuis. Il examinera les questions qui détermineront vraisemblablement la période sur laquelle le Traité doit être reconduit et exposerait les arguments pour ou contre le Traité.

l) Sous-programme 12 : Mesures de confiance. Ce projet de recherche portera exclusivement sur les mesures de confiance applicables à la sécurité maritime. Il analysera les accords en vigueur et l'état des négociations internationales sur la question, et aidera à établir les mesures de confiance qui pourraient être négociées dans un avenir prévisible et leurs rapports avec le droit de la mer et la limitation des armements et le désarmement. Il sera tenu compte des résultats de deux séminaires organisés sur ce thème par le Département des affaires de désarmement au Danemark et en Bulgarie.

m) Sous-programme 13 : Questions intéressant le droit international, le désarmement et la sécurité. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le droit international, l'étude des rapports entre le droit international et le désarmement s'impose. Celle des mesures unilatérales prises en faveur du désarmement et de la sécurité a été relativement négligée alors qu'il apparaît à présent que les mesures prises unilatéralement par les Etats peuvent jouer un rôle positif et concret. Conduits avec le concours d'un petit nombre de spécialistes, les travaux de recherche auront pour objet a) d'identifier les mesures unilatérales à prendre en considération, et b) d'en définir la nature et les conséquences juridiques, politiques et stratégiques.
